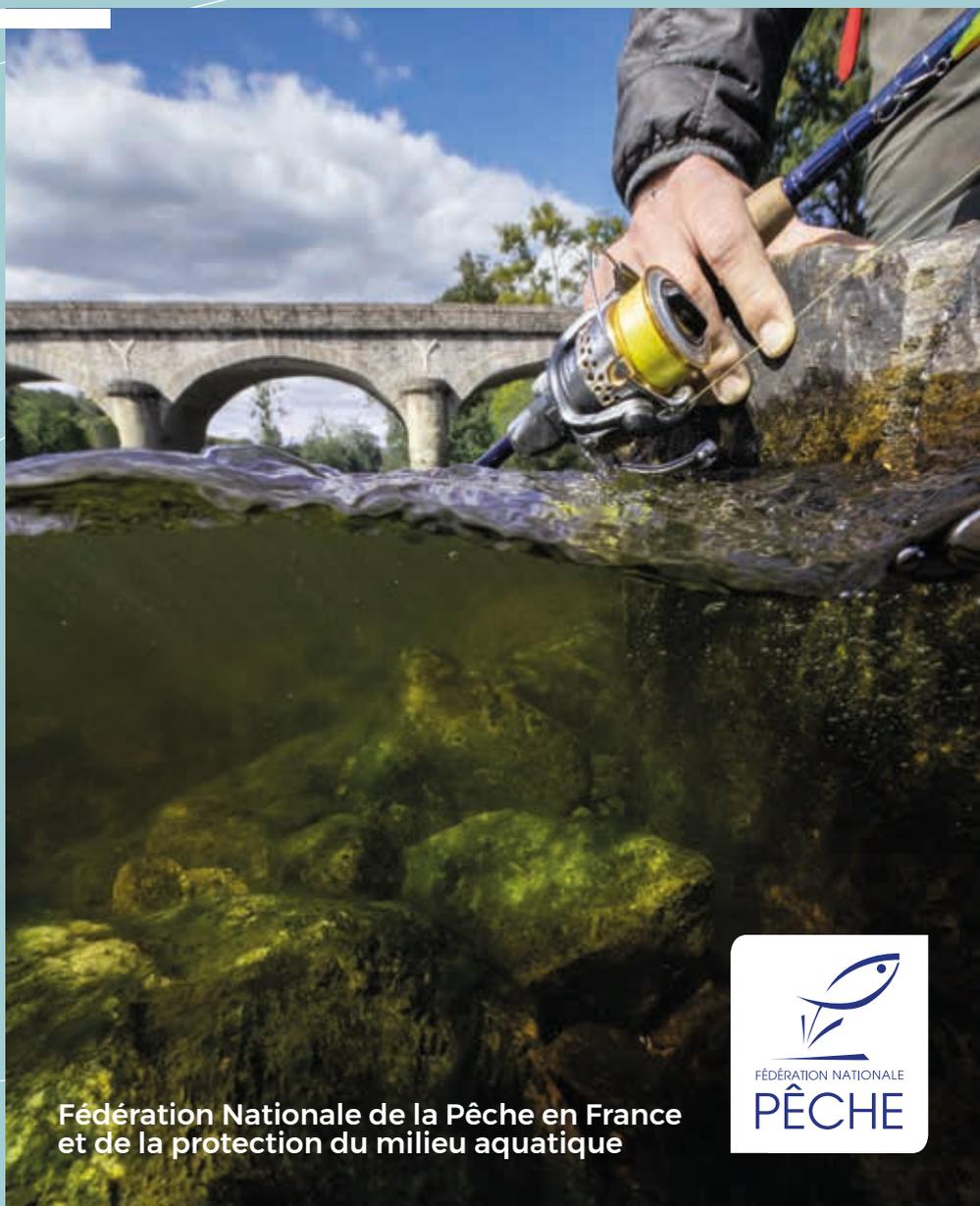


# Rapport annuel d'activité 2022



Fédération Nationale de la Pêche en France  
et de la protection du milieu aquatique



*Pêcher • Protéger • Explorer*



## Sommaire

### ■ Missions et gouvernance

- 4 Missions
- 5 Gouvernance
- 7 Organigramme

### ■ La pêche en France en 2022

- 8 Chiffres et indicateurs clés
- 10 Grandes dates de l'année

### ■ Les partenaires de la FNP

- 12 Les partenaires de la pêche associative
- 13 La collaboration FNP-INRAE

### ■ La représentation de la FNP en 2022

- 14 Élections des instances statutaires nationales de la pêche de loisir en France : Claude Roustan réélu président de la FNP
- 15 Consolidation et extension des actions juridiques en 2022

### 16 Sauvons nos Rivières – Acte 2 : Sauvons nos poissons migrateurs !

- 18 La FNP dénonce des arbitrages inacceptables en faveur du grand cormoran
- 20 Journées techniques nationales de la FNP 2022
- 22 Le projet de loi Accélération des EnR (a) ménager la continuité écologique

- 23 Lancement du projet de refonte du site [cartedepeche.fr](http://cartedepeche.fr)
- 24 Document unique d'évaluation des risques : un outil opérationnel mis à disposition par la branche début 2023

- 25 5 ans, et déjà 10 territoires d'eau acquis par la Fondation des pêcheurs

### ■ Les ressources

- 26 Ce que la carte de pêche finance
- 28 Bilan et compte de résultat 2022
- 30 L'aide financière de la FNP aux actions des SAPL en 2022

### ■ Promouvoir & développer

- 33 Rétrospective des actions d'animation pêche menées par les Fédérations départementales en 2022
- 36 Accompagnement des animateurs bénévoles des Ateliers pêche nature (APN)
- 37 Développement des territoires

### ■ Communiquer

- 38 Nouveau look pour les supports de communication de la FNP
- 39 En 2022, la pêche de loisir s'affiche en grand dans toute la France et sur nos écrans !
- 40 Tisser des liens étroits avec la presse

### ■ Étudier, protéger & gérer

- 41 La pollution par le plastique et autres déchets, un sujet qui préoccupe la FNP
- 42 Clinostomum, un parasite sous surveillance
- 43 [declarationpeche.fr](http://declarationpeche.fr) Chiffres clés 2022



## Pour un cadre rénové de la gestion de la *ressource en eau*

Alors que nous nous approchons avec appréhension de la période estivale 2023, nous sommes au regret de constater que la sécheresse est durablement installée sur nos territoires, impactant le milieu naturel de manière irréversible. Oui, la sécheresse 2022 restera dans les annales comme une sécheresse sévère, non seulement pour nos milieux naturels avec des assèchements importants de cours d'eau et des mortalités piscicoles sans précédent, mais également pour le monde agricole, l'industrie, le tourisme... Mais surtout, cet événement a révélé que nous pouvions avoir des ruptures d'approvisionnement en eau potable !

Plutôt que de comparer les sécheresses entre elles pour définir la plus marquée historiquement, nous autres pêcheurs préférons mettre en perspective le caractère cumulatif des conséquences négatives de la sécheresse. Les structures associatives de pêche de loisir constatent tous les jours lors des nombreuses opérations menées sur le terrain et je les remercie profondément pour leur implication sans faille et leur engagement en faveur de l'intérêt général.

Les changements globaux sont là, le climat est perturbé et avec lui le fonctionnement naturel de nos cours d'eau dont les débits sont orientés à la baisse et la température à la hausse.

Le plus haut niveau de l'Etat semble avoir pris conscience de ces constats notamment en intégrant la politique de l'eau à la planification écologique immédiate. Les mesures qui en sont sorties sont indispensables... mais elles n'épuisent pas tous les leviers nécessaires.

La politique de l'eau exige une ambition nouvelle, un cadre rénové, des outils financiers et juridiques plus énergiques et une volonté sans équivoque portée par une gestion sobre, naturaliste et partagée de l'eau.

La Fédération Nationale de la Pêche en France, avec son réseau associatif, est pleinement engagée dans le partage équilibré de la ressource et la défense du milieu aquatique, pour le bien commun tout en préservant notre loisir dans les meilleures conditions.

**Claude Roustan**

*Président de la Fédération Nationale de la Pêche en France et de la protection du milieu aquatique (FNPF)*

**Rapport d'activité publié par la Fédération Nationale de la Pêche en France.**

108/110, rue Saint-Maur Paris XI<sup>e</sup> - France

Directeur de la publication : Claude Roustan ; Rédacteur en chef : Hamid Oumoussa.

Ont collaboré à ce numéro : Pauline Blanpin, Nadège Colombet, Aurore Crosnier, Carine Darcy, Cédric Dault, Véronique Dobigny, Jérôme Guillouët, Isabelle Lebel, Benoît Lefebvre, Louis Leroy-Warnier, Fabrice Magnaval, Cécile Vieira.

Crédit photos : © A-C. Monnier, L. Madelon, F. Jossec/FDAAPPMA 56, C. Pichon/FDAAPPMA 64, Maureen Duflot - Laboratoire de sécurité des aliments, IStock, DR.

Conception et réalisation : Agence m-créa communication ; Imprimé en France sur un site labellisé Imprim'vert. Papier recyclé.



# MISSIONS & GOUVERNANCE

La FNPF – Fédération Nationale de la Pêche en France et de la protection du milieu aquatique est l'institution de représentation de la pêche en eau douce et de la protection du milieu aquatique français.

Elle a été créée par la loi sur l'eau de 2006, qui lui reconnaît le caractère d'utilité publique.

## *Missions*

- **Assurer** la représentation et la coordination des 94 fédérations départementales des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique à l'échelon national.
- **Contribuer** à la protection du patrimoine piscicole et en particulier des poissons grands migrateurs.
- **Établir** un état national de la pêche en France sur la base des statistiques des associations et des fédérations.
- **Promouvoir et développer** le loisir pêche.
- **Gérer** la Cotisation pêche et milieux aquatiques (CPMA) et contribuer financièrement à des actions de gestion équilibrée, de protection et de surveillance du patrimoine piscicole ainsi qu'à des actions de formation, de promotion et d'éducation à l'environnement.
- **Mener** les actions de communication relatives à ses missions.

Ainsi la FNPF élabore régulièrement de nouveaux outils pour remplir ses missions : le développement et la promotion du loisir pêche d'une part et la protection des milieux aquatiques d'autre part. La FNPF a été officiellement agréée en tant qu'Association de protection de l'environnement par arrêté ministériel du 7 février 2013.

# Gouvernance

Pour accomplir les missions d'intérêt général qui lui sont confiées, la FNPF s'appuie sur un conseil d'administration composé de 32 élus dont un bureau de 13 membres.

En mai 2022, Claude Roustan a été réélu en qualité de président de la FNPF pour un mandat de 5 ans.

## Le bureau



Président  
**Claude ROUSTAN**  
(04) Alpes de Haute-Provence



1<sup>er</sup> Vice-président  
**Jean-Paul DORON**  
(61) Orne



2<sup>e</sup> Vice-président  
**Michel BALAY**  
(88) Vosges



3<sup>e</sup> Vice-président  
**Patrick RUFFIE**  
(46) Lot



4<sup>e</sup> Vice-président  
**Maurice LEBRANCHU**  
(22) Côtes d'Armor



5<sup>e</sup> Vice-président  
**Serge SAVINEAUX**  
(41) Loir-et-Cher



6<sup>e</sup> Vice-président  
**Pascal SAILLIOT**  
(62) Pas-de-Calais



Secrétaire général  
**Bernard BRETON**  
(95) Val d'Oise



Secrétaire général adjoint  
**Louis FONTICELLI**  
(83) Var



Trésorier général  
**Gérard GUILLAUD**  
(73) Savoie



Trésorier général adjoint  
**Georges GUYONNET**  
(71) Saône-et-Loire



Membre  
**David FERNANDEZ**  
(11) Aude



Membre  
**Jean-Michel RAVAILHE**  
(24) Dordogne

## Le conseil d'administration

- Gilles BARTHET (03)
- Bernard FANTI (05)
- Marc GEORGER (15)
- Mathieu LABROUSSE (16)
- Gilles BRICHET (17)
- Norbert DELPHIN (31)
- Daniel BOURDIE (33)
- Roland BRUNET (39)
- Roland CABANE (42)
- Bernard HAMON (44)
- Dominique TINSEAU (45)
- Michel REMOND (52)
- Frédéric FLORET (59)
- Jean-Luc CAZAUX (65)
- Jean-Claude ZWICKERT (68)
- Richard ALEXANDRE (70)
- Jean-Marc VAULEE (72)
- Serge GIBOULET (91)
- Olivier BOUCHET (PAEF)

## Les commissions permanentes, groupes de travail et missions de représentation extérieure

- Développement du loisir pêche  
**Maurice LEBRANCHU** (22), *responsable*
- Législation - réglementation - statuts  
**Pascal SAILLIOT** (62), *responsable*
- Budget et suivi financier  
**Gérard GUILLAUD** (73), *responsable*
- Technique  
**Michel BALAY** (88), *responsable*
- Eau - protection des milieux aquatiques et biodiversité (EPMAB)  
**Jean-Paul DORON** (61), *responsable*
- Promotion - communication  
**Patrick RUFFIE** (46), *responsable*
- Commission pêche professionnelle  
**Serge SAVINEAUX** (41), *responsable*
- Mission Europe et affaires extérieures  
**Bernard BRETON** (95), *responsable*
- Commission conciliation
- Commission spécialisée pêche amateurs aux engins et aux filets

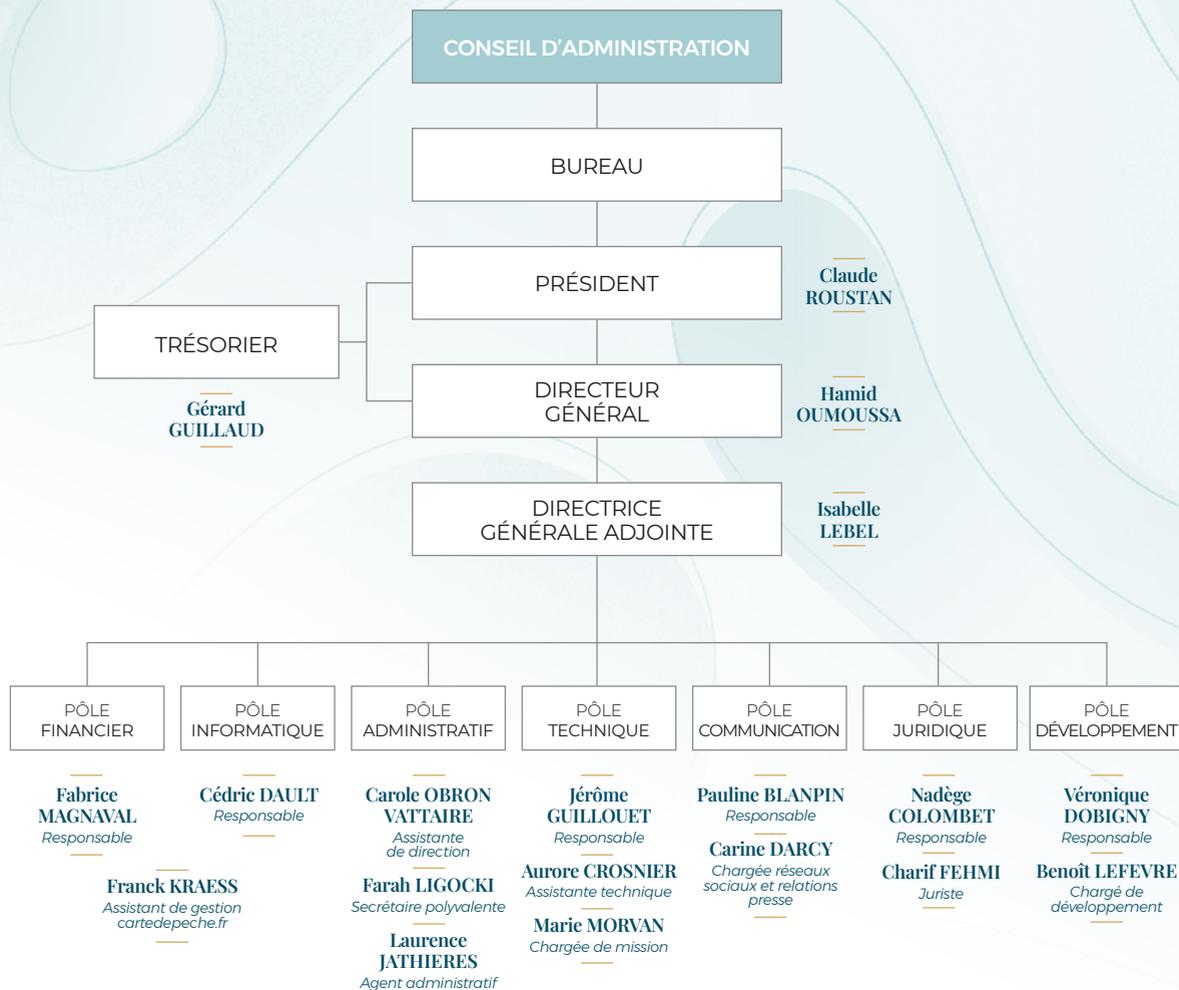


## Représentation de la FNPF au sein d'instances institutionnelles françaises ou européennes

- La FNPF est dépositaire par la loi d'une mission **d'intérêt général en toute indépendance politique**. Pour l'honorer, elle travaille régulièrement en partenariat avec de multiples instances telles que le **ministère de la Transition écologique**, ainsi que le groupe d'étude pêche à l'**Assemblée nationale** et au **Sénat**.
- En 2010, l'État a réaffirmé le rôle environnemental de la FNPF en lui offrant deux sièges au **Conseil économique social et environnemental** et en l'intégrant en 2016 au sein du conseil d'administration de l'**Office français pour la biodiversité**.
- La FNPF dispose également de représentants au Conseil national de la transition écologique, au Comité national de l'eau, au Comité national biodiversité, au Comité de suivi «sécheresse», à la Fondation recherche et biodiversité, au Comité de la charte des salmonidés, à la Société française d'ichtyologie, à l'European Anglers Forum, au Conseil national de la montagne, au Comité national des activités physiques et sportives...

# Organigramme 2022 de la FNPF

Au siège parisien, une quinzaine de salariés œuvre quotidiennement aux côtés des élus au service de la pêche.



Le Syndicat national des structures associatives de pêche de loisir (SNSAPL)  
Président : Jean-Marie Baras / Directrice : Cécile Vieira

La Fondation des pêcheurs  
Président : François Le Sager / Directeur : Louis Leroy-Warnier



# LA PÊCHE EN FRANCE EN 2022

**1 447 221**  
pêcheurs

dont :

**3 364**  
pêcheurs amateurs  
aux engins et aux filets

**321 517**  
jeunes de moins de 18 ans

**109 417**  
femmes



**620 000 km**  
de cours d'eau\*

**623 000 ha**  
de plans d'eau\*

**115**  
espèces de poissons  
d'eau douce  
en métropole\*\*

\* en France métropolitaine et outre-mer  
- source IGNF / BD CarTHAgE®

\*\* source inventaire INPN

**12 164 806 €**  
d'aide à l'emploi

soit **371** postes



Une adhésion  
**100 %**  
en ligne

**44 %** commandes directes internautes

**56 %** commandes auprès des  
dépositaires (revendeurs ou AAPPMA)

# Indicateurs clés

L'impact économique de la pêche associative de loisir en France dépasse **2 MILLIARDS D'EUROS**

## IMPACT INDIRECT

**340 M€**  
ensemble des fournisseurs d'activité

## IMPACT CATALYTIQUE

**390 M€**  
activité économique liée aux dépenses entourant la pratique de la pêche sans faire partie de sa filière directe ou indirecte

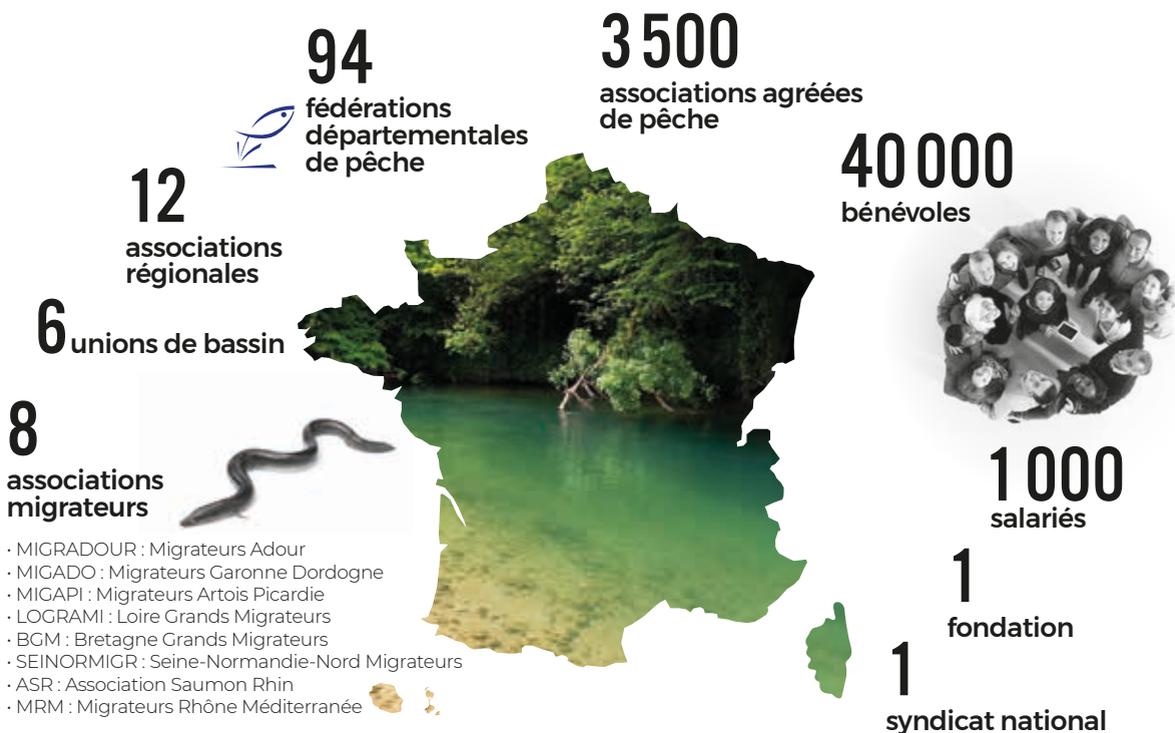
## IMPACT INDUIT

**510 M€**  
impact lié aux salaires versés aux employés des activités directes et indirectes

## IMPACT DIRECT

**790 M€**  
matériel de pêche, nautisme, adhésions, aquaculture, pisciculture...

Source : étude BIPE, 2014



**503**  
Ateliers Pêche Nature

**72**  
départements dotés de véhicules d'animation

**40**  
Maisons Pêche Nature

**539**  
Parcours labellisés ou en cours de labellisation

**512**  
Hébergements ayant reçu la qualification Pêche

**23**  
Stations pêche

**3994**  
Gardes-pêche

# GRANDES DATES de l'année



**Mars**

Grande campagne d'affichage "Passionnement Pêche" dans toute la France



**16 mars**

Mobilisation FNPF pour défendre la pêche au vif (courrier députés)

**30 avril**

Ouverture de la pêche du brochet

**12 mars**

Ouverture de la pêche en 1<sup>ère</sup> catégorie



**23 mars**

Saisine par la FNPF du Conseil constitutionnel pour que les moulins respectent la continuité écologique



**11 mai**

Élections FNPF



**18 mai**

Lancement de la campagne engagée "Sauvons nos Rivières - Acte 2"



# 2022



**23 mai**

Recours contre les arrêtés fixant les quotas annuels de pêche de civelles

**5 juin**

Journée nationale de la Pêche

**18 et 19 septembre**

Assemblée générale & Congrès FNPF en présence de Bérangère Couillard

**4 octobre**

Décision CA FNPF sur le cormoran



**25 novembre**

La continuité écologique consolidée dans le projet de loi d'accélération de la production d'énergie renouvelable

**30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre**

Journées Techniques Nationales



**29 août**

Rencontre FNPF & Bérangère Couillard, secrétaire d'État à l'Écologie





# LES PARTENAIRES DE LA FNPF

## *Les partenaires de la pêche associative*

### Ministères

- | Ministère de la Transition écologique
- | Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation
- | Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

### Opérateurs de l'État et des collectivités

- | Agences de l'eau
- | Office français de la biodiversité
- | Voies navigables de France
- | Parcs naturels régionaux
- | Établissement public Loire

### Recherche

- | INRAE
- | Muséum national d'histoire naturelle
- | Société française d'ichtyologie
- | Institut de recherche pour le développement
- | Club de la charte des salmonidés de repeuplement
- | North Atlantic Salmon Fund
- | Association santé poissons sauvages

### Sports, tourisme, loisirs

- | Fédération française des pêches sportives
- | Syndicat des moniteurs guides de pêche français
- | Clévacances France
- | Fédération nationale des Gîtes de France
- | Fédération française des stations vertes de vacances et des villages de neige
- | Fédération des campeurs, caravaniers, camping-caristes
- | Centre national d'actions sociales
- | Comité d'entreprise Airbus opérations

### Entreprises

- | CDC Biodiversité
- | EDF / SHEM et CNR dans le cadre des compensations hydroélectriques
- | ENEDIS / RTE

# ***La collaboration FNPF-INRAE :*** quand recherche et gestion collaborent dans l'intérêt des poissons et des pêcheurs

Pour la pêche de loisir, la déclaration des captures de salmonidés migrateurs (saumon et truite de mer) est encadrée depuis 2009 par la FNPF et le Centre national d'interprétation des captures de salmonidés (CNICS). Le CNICS est un organisme associant l'Office national de la biodiversité (OFB) et l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE).



Depuis 2019, les captures déclarées sont compilées dans le système de déclaration en ligne « [declarationpeche.fr](http://declarationpeche.fr) » mis en place par la FNPF. Les données qui y sont rassemblées sont transmises au CNICS. Elles servent à l'application des Tac (totaux admissibles de captures), contrôlés par l'OFB pour limiter les prélèvements.

L'intervention de l'INRAE dans cette collaboration concerne évidemment le domaine de la recherche. Ainsi, l'INRAE s'intéresse aux caractéristiques biologiques des poissons capturés. Par exemple, les informations de taille, poids, sexe, parasites... permettent de connaître la structure des stocks et ainsi de mesurer leur état et leur évolution. L'INRAE s'intéresse également aux écailles des poissons capturés. Ces écailles, une fois préparées peuvent fournir des éléments sur l'âge des poissons, leur

croissance, leurs caractéristiques génétiques et chimiques. Ces éléments permettent une connaissance fine des populations. Analysées et modélisées, ces informations permettent à l'INRAE de fournir en retour des éléments de gestion (TAC, dates, zones de pêches, tailles de captures...). L'INRAE transmet à son tour ces informations à l'OFB et la FNPF pour que ces préconisations de gestion soient appliquées. Enfin, les informations d'âge et de milieu de vie (mer ou eau douce) issues de la lecture des écailles, sont transmises à la FNPF et sont mises à disposition des pêcheurs qui ont collecté ces écailles.

Ainsi, la collaboration entre l'INRAE, la FNPF, le CNICS et l'OFB crée une « boucle » de la connaissance issue des données collectées par les pêcheurs.

# LA REPRÉSENTATION DE LA FNPF EN 2022

## Élections des instances statutaires nationales de la pêche de loisir en France : *Claude Roustan réélu président de la FNPF*

**Le conseil d'administration de la FNPF a eu lieu le mercredi 11 mai au siège parisien. Un évènement qui clôture un processus électoral démocratique de plus de 6 mois, durant lequel l'ensemble des structures associatives de pêche de loisir, ont renouvelé les mandats de leurs élus.**

Les 32 membres du nouveau conseil d'administration de la FNPF ont ainsi élu pour 5 ans leur bureau composé de 13 personnes, dont le président de la Fédération Nationale, qu'ils ont choisi parmi 2 candidats. Claude Roustan, président sortant et président de la Fédération des Alpes de Haute-Provence a été largement réélu à la majorité absolue, contre Mathieu Labrousse, président de la Fédération de Charente.

Les commissions internes ont aussi été constituées : développement du loisir pêche, protection du milieu aquatique, technique, législation et réglementation, communication, finances (voir détails en page 6) et les représentants auprès des institutions externes ont été élus.

Les dirigeants des instances nationales se sont ainsi engagés avec la volonté de mobiliser toutes les énergies autour des deux piliers que sont le développement du loisir pêche et la protection du milieu aquatique.

*« Je suis fier et honoré de la confiance qui m'est accordée afin de poursuivre les chantiers dans lesquels je suis engagé depuis de nombreuses années.*

*La pêche est une activité plébiscitée par 1,5 million de citoyens. Nous allons la représenter et la défendre comme il se doit. »*

**Claude Roustan**, président de la FNPF



# Consolidation et extension *des actions juridiques en 2022*

En 2022, la FNPF a procédé au recrutement d'un deuxième juriste, en vue de faire face d'une part, à la multiplication de normes et d'autre part, au besoin croissant d'information et de conseil juridique sur les aspects tant statutaires, que contentieux et réglementaires. Grâce à cela, différents travaux ont pu être entrepris.

Ce renforcement permet de donner la priorité à la diffusion d'informations générales aux fédérations de pêche et par cette synergie, de limiter les conseils particuliers. Ainsi, différentes synthèses ont été élaborées et la veille juridique, qui avait été suspendue durant 6 ans, a pu être relancée.

En matière contentieuse, la FNPF a mené des recours sur divers thèmes :

• **La continuité écologique des cours d'eau :**

La FNPF a une nouvelle fois défendu cette nécessité biologique en contestant l'exemption des moulins électrogènes (article L. 214-18-1 du code de l'environnement) devant le Conseil Constitutionnel, qui a rejeté la question prioritaire de constitutionnalité (décision n°2022-991 QPC du 13 mai 2022). Malgré ce rejet, le Conseil d'État a jugé la disposition inconstitutionnelle (Conseil d'Etat, 28 juillet 2022, n° 443911), prélude de son abrogation pure et simple par la loi d'accélération de la production d'énergie renouvelable.

• **La pêche de civelles :** la pêche de l'alevin de l'anguille fait toujours l'objet de quotas sans égard pour les constats scientifiques alarmants concernant cette espèce classée en danger critique d'extinction. Un recours pour excès de pouvoir a donc été introduit contre l'arrêté définissant les quotas de pêche de civelle 2021-2022. En outre la FNPF est partie civile, aux côtés de différentes fédérations départementales, dans le cadre d'importantes affaires de braconnage d'anguilles, dans le Sud-Ouest et dans la Somme.

• **La destruction de cormorans :** la FNPF a introduit en 2022 un recours en référé et un recours sur le fond contre l'arrêté mettant fin aux possibilités de protection des populations piscicoles en eau libre (hors pisciculture).

La FNPF a par ailleurs apporté un appui juridique et financier à certains contentieux menés par les FDAAPPMA, dans le cadre de son Pôle juridique (une dizaine de dossiers en 2022).

La participation aux modifications réglementaires et consultations ministérielles s'est concrétisée par la préparation d'avis de la FNPF, notamment au sujet :

- Du plan d'action pour prévenir l'introduction et la propagation des espèces exotiques envahissantes ;
- Du projet de décret relatif aux prélèvements d'eau en période de hautes eaux ;
- Du plan national relatif à la mulette perlière.



# Sauvons nos Rivières – Acte 2 :

## Sauvons nos poissons migrateurs !

Après un 1<sup>er</sup> acte sur la gestion quantitative de la ressource en eau sorti en 2021, la Fédération Nationale de la Pêche en France a lancé, le 18 mai 2022, le 2<sup>e</sup> volet de sa campagne « Sauvons nos Rivières », dédié cette année à la situation des poissons migrateurs.

Cette campagne inédite de sensibilisation nationale s'adresse au grand public et aux instances institutionnelles, avec pour objectifs de faire un état des lieux de la situation et de rappeler l'urgence d'une mobilisation collective, face au déclin massif de ces espèces depuis 50 ans.

Carte d'état des populations, film et vidéos thématiques, balades pédagogiques, campagnes sur les réseaux sociaux : un important dispositif a été déployé durant la période estivale pour informer le public, lui faire découvrir ces animaux extraordinaires souvent méconnus et l'inciter à soutenir la cause.

### Un manifeste envoyé à tous les parlementaires français

La FNPF a décidé d'interpeler directement les instances publiques pour leur demander de prendre des mesures fortes et immédiates, telles que :

- **Un moratoire toutes pêches** (professionnelle et de loisir) **de l'anguille** à tout stade de vie ;
- **La mobilisation de l'État** (notamment autour du Plan national des migrateurs amphihalins) et le rattachement de la thématique migrateurs à une haute instance environnementale ;
- **L'augmentation des moyens financiers et humains** pour renforcer les actions de préservation des espèces, mais aussi de contrôle des réglementations existantes ;
- **Une réelle ambition en matière de continuité écologique** avec l'accélération des aménagements d'ouvrages existants, l'interdiction de nouvelles constructions et la suspension des appels d'offres relatifs à la microhydro-électricité.



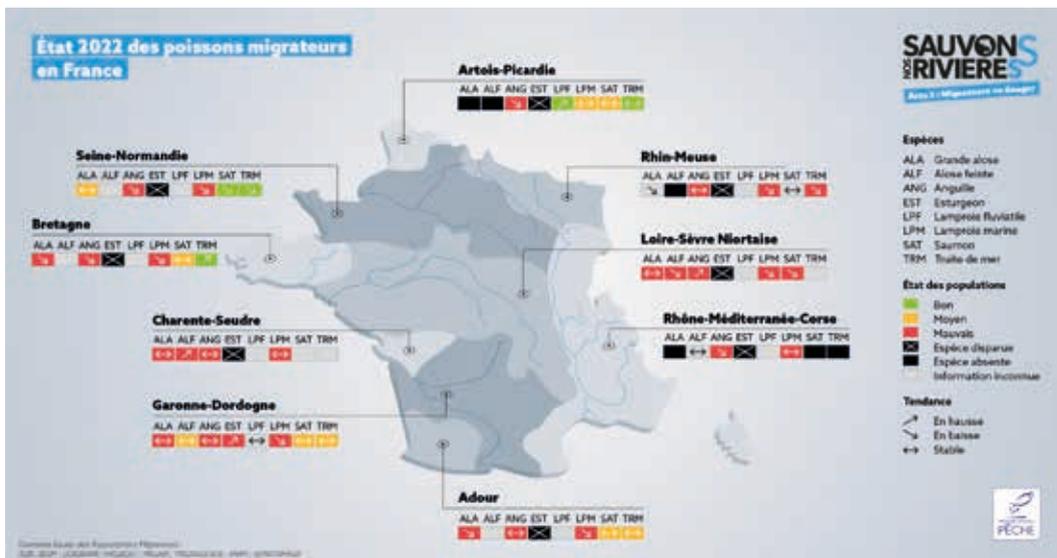
### Des résultats probants qui permettent de gagner en visibilité et influence

Au niveau médiatique, la campagne a connu un véritable succès avec plus de 70 retombées presse dans les supports nationaux, régionaux et spécialisés. Une tribune de Claude Roustan dans le Journal du Dimanche et 11 interviews radio & presse ont permis d'amplifier notre message. Les structures infranationales et les associations migrateurs ont également bénéficié d'une visibilité accrue durant la période.

Les formats vidéo, réalisés par la FNPF, comptabilisent près de 700000 vues. Les deux collaborations influenceurs (Scarnafishing et Nervurax fishing) plus de 57000 vues. Quant aux réseaux sociaux, ce sont 78 publications réalisées pour plus de 4,5 millions d'impressions et 15000 interactions. Preuve en est que notre combat a intéressé un grand nombre de citoyens pêcheurs et non pêcheurs !

Nos sincères remerciements aux structures du réseau qui se sont appropriées cette cause nationale et ont contribué à l'image d'une pêche de loisir unie autour de valeurs communes.

### Rendez-vous à l'automne 2023 pour l'acte 3 !



État des lieux réalisé en collaboration avec l'ensemble du réseau associatif de la pêche de loisir.

Saumon, truite de mer, anguille, esturgeon, grande alose, alose feinte, alose méditerranéenne, lamproie marine, lamproie fluviatile... **Sur 9 grands migrateurs présents en France métropolitaine, 8 espèces ont un classement UICN\* « défavorable » dont 3 en danger critique d'extinction !**

**10%**

C'est la part de son budget annuel que la FNPF consacre à la connaissance, la gestion, la protection et la restauration des poissons migrateurs.

\* Union internationale pour la conservation de la nature



« Les milieux aquatiques subissent de multiples pressions qui impactent dangereusement les poissons et en particulier les migrateurs. Pourtant, ces espèces constituent un patrimoine dont le caractère exceptionnel nous oblige à faire de leur protection une priorité. Les pêcheurs et leurs instances sont en première ligne de ce combat, mais la mobilisation de tous est nécessaire. Car quand une espèce disparaît, c'est pour toujours ! »

**Claude Roustan**, président de la FNPF

Pour rejoindre le mouvement : [www.sauvonsnosrivieres.fr](http://www.sauvonsnosrivieres.fr)

# La FNPF dénonce *des arbitrages inacceptables en faveur du grand cormoran*

**Le grand cormoran a toujours fait l'objet d'une procédure de régulation. Jusqu'ici, le ministère de la Transition écologique définissait un quota triennal de tirs département par département, non seulement pour les piscicultures mais aussi pour les eaux libres.**

Mais coup de tonnerre, le 1<sup>er</sup> octobre 2022, prétextant des arrêtés suspendus suite aux recours départementaux déposés par la LPO (15 recours en 2021 sur 97 arrêtés), le ministère n'a tout simplement pas reconduit les autorisations de tirs de régulation du cormoran sur les eaux libres françaises pour la période 2022-2025.

Le conseil d'administration de la FNPF, réuni le mardi 4 octobre 2022, a donc acté des mesures fortes pour marquer son profond désaccord avec cette décision.

## **Une bonne santé au détriment des poissons**

Protégé par la Directive Oiseaux, le grand cormoran poursuit son expansion et hiverne au bord des rivières et plans d'eau. Chaque automne/hiver, ils sont environ 100 000 à s'installer en France après avoir nidifié en Europe du Nord et une partie s'est dorénavant sédentarisée. Redoutables prédateurs, ils consomment chacun entre 300 et 500 grammes de poisson par jour en s'attaquant aux espèces disponibles dont les migrateurs, le brochet, l'ombre commun et la truite...

Pourquoi le ministère accorde-t-il une importance prédominante au bon état des cormorans en dépit de celui d'espèces piscicoles tout aussi protégées telles que saumons, anguilles, brochets... ?

Alors que les structures de pêche de loisir multiplient les projets de préservation et de restauration des milieux aquatiques et de leur biodiversité, quoi de plus décourageant que de les voir anéantis par un prédateur dont il est pourtant possible de ralentir la progression.





## La FNPF en colère adopte des mesures concrètes !

Malgré des échanges énergiques et étayés de données issues des fédérations départementales de pêche (contenus stomacaux, recensements...), les arbitrages ministériels de la rentrée sont venus fortement contrarier la dynamique du réseau associatif de pêche de loisir pour la protection du milieu aquatique. Ainsi lors du conseil d'administration d'octobre, les administrateurs de la FNPF ont décidé à l'unanimité d'attaquer l'arrêté du 19 septembre 2022, fixant les plafonds départementaux dans les limites desquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant les grands cormorans. La décision de justice au fond est attendue sur l'année 2023.

Les administrateurs de la FNPF ont également approuvé la séquestration de la Redevance pour la protection du milieu aquatique (RMA) versée par les pêcheurs (montant approximatif de 8 millions d'euros) et du règlement des baux de pêche publics.

## Un protocole national en test auprès de 4 fédérations départementales

Suite à différents échanges avec le ministère de la Transition écologique, un protocole national expérimental a été conclu et décliné dans quatre départements. Ce dernier visant à caractériser l'impact du grand cormoran sur les populations piscicoles, notamment via des analyses de contenus stomacaux d'oiseaux abattus, à titre dérogatoire, pour motifs scientifiques. Un protocole difficilement accepté par les structures associatives de pêche de loisir qui le perçoivent davantage comme un retour en arrière qu'une réelle avancée !

Les fédérations de pêche de l'Aude, de la Haute-Loire, du Lot-et-Garonne et des Vosges prévoient également de proposer aux autorités locales un programme incluant une étude de la bibliographie sur les relations cormoran/peuplement piscicole, la description de ces peuplements, un recensement des cormorans sur le département et une analyse des contenus stomacaux d'oiseaux abattus permettant d'estimer l'incidence du prélèvement par les cormorans sur le peuplement piscicole. Cette dernière doit ensuite être évaluée quant à ses conséquences pour les populations de poissons prédatées.

Le sujet est donc loin d'être clos et les débats continuent d'enflammer les instances de la pêche qui souhaitent vivement trouver une solution viable pour la pérennité des espèces piscicoles, déjà en grande difficulté !

# Journées techniques nationales de la FNPF 2022



Les 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 2022,  
la FNPF a organisé la 6<sup>e</sup> édition des Journées  
Techniques Nationales à Sorbonne Université.

Les Journées Techniques Nationales permettent notamment aux personnels techniques des fédérations départementales de pêche, des associations régionales, des unions de bassins et des associations migrateurs de partager leurs actions, expériences et interrogations sur les milieux aquatiques, les peuplements de poissons et la gestion piscicole. Mais ces journées sont également l'occasion de mettre en valeur les partenariats des structures associatives de la pêche de loisir avec d'autres organismes dans le cadre de travaux communs.

En 2022, la thématique «la gestion et l'évaluation pour l'adaptation aux changements» a ainsi rassemblé environ 300 participants venus échanger sur leurs actions et expériences au sein du réseau associatif de la pêche, mais aussi en collaboration avec leurs partenaires agissant en faveur des milieux aquatiques.

## 4 thèmes au carrefour de la recherche scientifique et de la gestion halieutique.

Dans un contexte où les changements globaux pèsent fortement sur les milieux aquatiques, une vingtaine d'intervenants sont venus présenter leurs travaux sur :

### 1 - Adaptation aux changements

Les milieux aquatiques sont sous pression des changements globaux y compris sociétaux avec des usages changeants par leur nature ou leur intensité. Les études exposées visent à mettre en place des gestions adaptatives et des états des lieux précis des effets de ces évolutions. Des initiatives pour permettre aux milieux et peuplements piscicoles de s'adapter ont aussi été partagées.

### 2 - Évaluation des actions

Les décideurs et financeurs ont besoin d'être convaincus du bien-fondé des stratégies et actions qu'il leur faut appuyer pour restaurer et protéger les milieux aquatiques. Les présentations ont permis de brosser l'éventail des évaluations d'actions, des plus complètes aux plus ciblées avec leurs inconvénients et avantages respectifs.

### 3 - Utilisation de nouvelles techniques d'investigation

Pour réaliser études et actions, de nouveaux outils techniques sont disponibles. Leur puissance augmente rapidement. Parallèlement, leur éventuelle complexité nécessite de les maîtriser pour les utiliser de manière optimale. Les travaux exposés ont confirmé la disponibilité de ces technologies émergentes et la nécessité de s'en emparer.

### 4 - Adaptation de la gestion halieutique

Les changements sociétaux affectent les pratiques de pêche qui évoluent dans des milieux et des peuplements piscicoles également changeants. Fortement réglementée, la pratique de la pêche doit répondre à un usage partagé et durable des ressources. Les initiatives présentées montrent qu'il existe de nombreuses pistes d'adaptation de la gestion permettant de satisfaire la conservation des espèces et le loisir halieutique.



## Chiffres clés

**293**  
participants  
dont 255 internes (87 %)

**105**  
SAPL représentées (85 %)  
dont 82 FDAAPPMA

**24**  
structures externes représentées :  
État et ses établissements publics  
(6), organismes de recherche (5),  
collectivités à différentes échelles (4),  
bureaux d'études (3), presse (3),  
autres (3)

Les interventions ont donné lieu à des débats riches et constructifs sur les intérêts, limites, méthodologies et résultats d'initiatives innovantes pour certaines mais toutes animées par le même objectif de préservation des milieux aquatiques et de leurs peuplements.

**Les JTN 2022 ont confirmé l'expertise du réseau associatif de la pêche de loisir sur les milieux et la biodiversité aquatiques, compétences continuellement améliorées pour suivre les évolutions techniques, environnementales et sociétales.**



L'ensemble des interventions ainsi qu'une retranscription des exposés et débats sont disponibles sur [bibliopeche.fr](http://bibliopeche.fr). Flashez ce QR code pour y accéder.

# Le projet de loi Accélération des EnR (a)ménage *la continuité écologique*

**Présenté le 26 septembre 2022 en Conseil des Ministres, le projet de loi relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables ne comportait initialement pas de disposition spécifique à l'hydroélectricité<sup>1</sup>. Il visait principalement à remplir les objectifs européens et nationaux de production d'énergies de source renouvelable, par la planification des projets, la simplification des procédures, la mobilisation du foncier nécessaire. Au moment des navettes parlementaires, cependant, ont été déposés de nouveaux amendements visant à simplifier l'exploitation de petits ouvrages de production d'hydroélectricité, au mépris de l'hydrologie et la biodiversité des rivières.**

Certains de ces amendements ont été adoptés en première lecture le 4 novembre 2022, par le Sénat dans le cadre de la procédure accélérée. On peut citer par exemple la possibilité d'équiper d'anciens moulins sur la base d'une simple déclaration. Les travaux de la commission développement durable de l'Assemblée nationale ont été l'occasion d'apporter un peu de rationalité.

## **Un rééquilibrage bienvenu**

Sous l'impulsion de son rapporteur, des parlementaires et du Gouvernement, cette commission a écarté de nombreuses dispositions votées visant à affranchir les ouvrages de moulins des règles communes de protection de l'eau et des écosystèmes aquatiques, ce qui a été salué par un communiqué de presse de la FNPF.

La commission a en outre décidé d'abroger la disposition exemptant les moulins électrogènes de tout respect de la continuité écologique des rivières classées en liste 2. L'article L. 214-18-1 du code de l'environnement avait auparavant été jugé inapplicable car il méconnaissait les objectifs de la directive-cadre sur l'eau ainsi que du règlement européen pour la reconstitution de l'anguille<sup>2</sup>.

## **Une vigilance à maintenir**

La commission confirmait d'autres dispositions du projet de loi, dont l'application sera suivie avec beaucoup d'attention de la part de notre réseau associatif :

- la reconnaissance automatique de raison impérieuse d'intérêt public majeur (RIIPM) à certains projets de production d'EnR, facilitant l'obtention des autorisations

environnementales, y compris en cas d'impact pour la faune et la flore ;

- l'expérimentation d'un médiateur de l'hydroélectricité national, durant 6 ans ;
- la possibilité de dérogation au débit minimum biologique de manière « exceptionnelle et temporaire » en cas de menace grave sur l'approvisionnement électrique. Le débit minimum, et son plancher de principe établi au 1/10e du module des cours d'eau, sont des garanties de survie des organismes vivants dans les rivières.
- la simplification de l'augmentation temporaire de la puissance d'une installation hydraulique concédée, notamment en cas de tension du marché.

On ne peut globalement que décrier, avec le Conseil d'État, l'appui « sur des présupposés plus que sur des constats étayés », notamment « l'idée selon laquelle le contentieux serait une cause déterminante des délais constatés pour la mise en œuvre d'un projet. » Au fil des textes, une tendance lourde à la déréglementation environnementale se confirme, alors que le droit existant et l'office du juge sont les meilleures garanties de développement sans détruire les équilibres biologiques nécessaires à toute vie sur terre.

1 - Publiée depuis : Loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, JO du 11 mars 2023

2 - Conseil d'État, 28/07/2022, n°443911

# Lancement du projet de *refonte du site cartedepeche.fr*



**Le Conseil d'administration de la FNPF a décidé en novembre 2021 une refonte globale du site d'adhésion en ligne [cartedepeche.fr](http://cartedepeche.fr). Un questionnaire a ensuite été envoyé aux structures associatives de pêche pour recenser les souhaits d'évolutions qui constitueront la base de réflexion de ce chantier majeur et structurant pour le monde de la pêche.**

L'ensemble des réponses et propositions collectées a permis de rédiger un cahier des charges avec des objectifs clairs et précis pour la future version du site :

- Accélérer et faciliter l'adhésion ;
- Aller à l'essentiel : ne pas perturber le parcours utilisateur ;
- Réduire au maximum le nombre de clics pour l'acquisition d'une carte de pêche ;
- Guider les utilisateurs ayant un accès limité et/ou moins à l'aise avec l'outil informatique ;
- Publier un contenu clair, lisible, accessible et didactique ;
- Moderniser la charte graphique du site ;
- Augmenter le taux d'adhésion direct par les internautes (44% en 2022) ;
- Obtenir les meilleures garanties en termes de sécurité, de fiabilité et d'évolutivité.

Début 2022, un appel d'offres a été lancé et la FNPF a étudié les propositions de 4 prestataires. Le projet d'Eolas, prestataire déjà en charge du site, a été retenu.

Le chantier a été lancé en juin 2022. De nombreux ateliers se sont tenus dans la phase de conception : prototype, maquette graphique, entretiens / tests utilisateur, spécifications techniques des évolutions, migration du back-office sur la dernière version de CMS, sensibilisation à l'éco-conception pour optimiser l'affichage et les fonctionnalités du nouveau site.

## **L'interface « grand public » proposera 3 accès pour adhérer :**

- Directement par le choix du produit pour les connaisseurs ;
- Par le renouvellement de son ancienne carte ;
- Par un guidage pour les néophytes en proposant de « Trouver la carte de pêche idéale ».

Il sera également possible pour l'internaute de commander des cartes de pêche d'AAPPMA différentes dans un même panier.

L'interface Dépositaire gardera le même fonctionnement mais sa charte graphique sera modernisée en harmonie avec le futur site [cartedepeche.fr](http://cartedepeche.fr).

Concernant le back-office de gestion, ont été prévus : une amélioration du module « Statistiques » notamment pour la fidélisation des adhérents, une refonte du module « Flash-info », l'archivage des données pour respecter les obligations RGPD et le développement d'un module de réservation de parcours.

La mise en production de cette nouvelle mouture est programmée pour le deuxième semestre 2023.



# Document unique d'évaluation des risques :

## un outil opérationnel mis à disposition par la branche début 2023



Depuis plusieurs mois, les partenaires sociaux de la branche travaillent au déploiement de l'outil G2P permettant à l'ensemble des structures relevant de la convention collective des structures associatives de pêche de loisir et de protection du milieu aquatique d'établir et de mettre à jour leur document unique d'évaluation des risques professionnels.

Cet outil ne pourrait voir le jour sans le concours des adhérents du SNSAPL, comme le souligne son président, Jean-Marie BARAS : « Cet outil résulte de plusieurs étapes, premièrement d'une volonté unanime des partenaires sociaux d'accompagner les employeurs et les salariés sur leurs conditions de travail, la santé et la sécurité au travail. Le cabinet DIDACTHEM, retenu après un appel d'offres mené par la branche, a ainsi procédé aux travaux en identifiant et en analysant toute la documentation disponible, intéressant notre réseau associatif. Une très grande majorité de nos adhérents nous avait pour cette occasion adressé ces éléments, en particulier leurs DUERP existants. Ensuite, un long travail mené sur le terrain auprès d'un certain nombre de SAPL a permis à ce cabinet de pré-identifier les risques professionnels par unité de travail, ce qui a été également primordial pour paramétrer l'outil que nous proposerons prochainement. Tout au long de ces travaux, le SNSAPL a - encore une fois - pu compter sur la mobilisation de ses adhérents, c'est remarquable. Il y a une réelle attente en la matière. »

Cette étape du recueil de données sur le terrain a ensuite permis, avec le concours notamment d'un groupe de travail paritaire spécifique monté en la matière, d'établir et de valider des questionnaires par unité de travail. Ces questionnaires, implémentés dans l'outil G2P, permettent ainsi aux structures associatives, par les réponses apportées, de générer leur DUERP et ce, pour chaque domaine d'activité intéressant leur personnel.



« Cet outil a pour objectif de contribuer à l'amélioration de la politique interne de prévention des risques professionnels, afin qu'elle soit la plus adaptée possible au regard des risques présents », précise monsieur BARAS. L'ensemble des DUERP qui seront générés par les structures associatives de pêche de loisir permettront ainsi aux partenaires sociaux de la branche de disposer d'une vue globale des risques professionnels et de développer des actions nationales complémentaires à celles mises en place dans chaque structure associative.

**La mise en place effective de l'outil G2P est prévue pour mars 2023.**

### Brève dernière minute !

Nous vous informions dans notre édition précédente des travaux initiés en matière de rapprochement de la convention collective des structures associatives de pêche de loisir à la convention collective ECLAT.

Après plus de 18 mois de concertation, les textes entourant ce rapprochement ont été signés le 9 février 2023 et font l'objet d'une demande d'arrêté d'extension.

# 5 ans, et déjà 10 territoires d'eau acquis par la Fondation des pêcheurs



**2022 marque le 5<sup>e</sup> anniversaire de la mise en route opérationnelle de la Fondation. Rétrospective sur des années bien remplies et couronnées de beaux succès.**

En 2017, débutait une nouvelle aventure. La Fondation des pêcheurs, dernière-née de la grande famille des collectivités piscicoles, faisait ses premiers pas : recrutement de son directeur, premiers projets examinés, premières décisions d'acquisition, premières difficultés, aussi !

Car il n'est pas une acquisition qui ne recèle pas sa part de surprises. Il y a les financements publics refusés au motif que le vendeur est une collectivité ; les vendeurs qui ne sont en réalité pas propriétaires ; les propriétaires qui ont conservé un droit de chasser découvert la veille de la signature de la vente ; la collectivité qui prétend se dresser contre un projet d'arasement du seuil que la Fondation achète, alors qu'elle est animatrice du site Natura 2000 dont le DOCOB prévoit justement cet arasement ; la justice qui invalide la vente voulue par une municipalité au motif que la délibération prise par le conseil municipal ne mentionne pas précisément la contenance du bien et, évidemment, les propriétaires qui veulent vendre à 100 ce qui vaut 50.

Cinq années riches en apprentissages de toutes sortes, donc, et à la clef 10 acquisitions donnant lieu à des partenariats variés : trois Conservatoires d'espaces naturels (CEN), un CPIE, une Société d'histoire naturelle, une Fédération départementale de chasseurs, l'OFB, l'INRAE, et d'autres encore.

2022 se situe dans la moyenne, avec trois décisions d'acquisitions pour des sites dans le Cantal, les Pyrénées-Atlantiques et le Morbihan, et deux belles réalisations :

- L'ancienne pisciculture Darguy, dans les Pyrénées-Atlantiques, acquise avec la participation financière de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, de la FDAAPPMA 64 et de l'AAPPMA Nivelle Côte Basque, en vue de faire disparaître le dernier seuil entravant encore la continuité du fleuve Nivelle ;
- Le Rion au Pont Kerran, dans le Morbihan, 7 hectares pris à la populiculture et 500 m de berges d'un ruisseau rectifié ; l'acquisition permettra son reméandrage.

**Fin 2022,  
la Fondation  
des pêcheurs  
c'est :**

**205**  
hectares en  
propriété dont  
100 en eau

**4 km**  
de berges  
de cours  
d'eau

**1,29 M€**  
de dépenses  
sur fonds  
propres



Le Rion au Pont Kerran



Le seuil de l'ancienne pisciculture Darguy

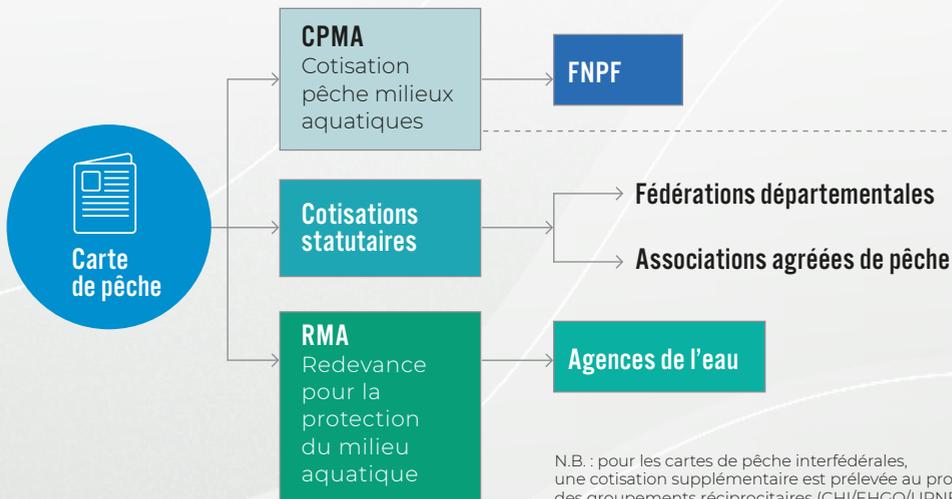


# LES RESSOURCES

## Ce que la carte de pêche *finance*

|

### Répartition des cotisations de la carte de pêche

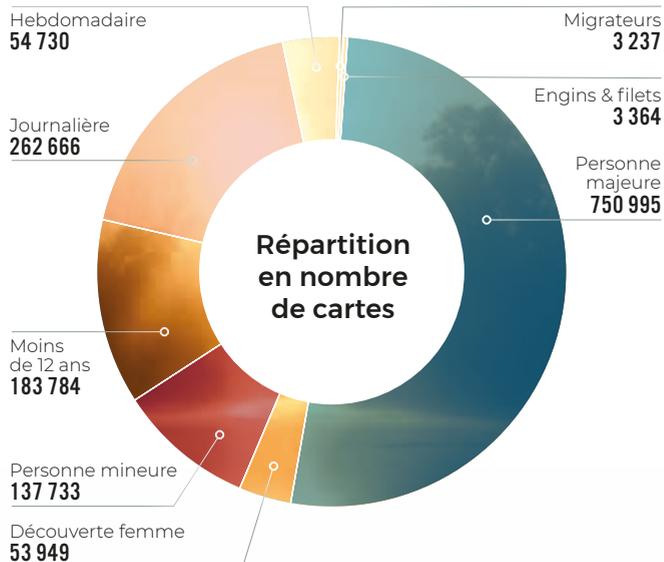




**1 450 458**  
**Nombre de cotisations pêche milieux aquatiques 2022**

Après un début de saison plutôt encourageant, l'année 2022 se solde malheureusement par une baisse des CPMA (-1.8% soit 27 000 cartes de moins). Néanmoins, les chiffres sont plutôt positifs au regard des conditions climatiques globalement défavorables cette année (sécheresse sévère et prolongée). En particulier, la baisse est bien contenue pour les cartes majeures et interfédérales qui ne subissent qu'un très léger recul (-0.4% soit 3 000 cartes) ; elles représentent plus de la moitié des cartes choisies en 2022.

De manière générale, les pêcheurs continuent à plébisciter en très grande majorité (78%) la carte annuelle, signe d'une forte communauté de pratiquants de la pêche de loisir quels que soit leur genre, leur âge et leurs habitudes de pêche. Les cartes saisonnières constituent quant à elles une alternative intéressante pour les béotiens, villégiateurs ou encore pêcheurs débordés en quête d'évasion temporaire mais intense. En 2022, la carte hebdomadaire semble notamment avoir particulièrement séduit (+6%).



Après une belle progression des cartes découverte femme en 2021, on assiste en 2022 à un repli de 7% (-3 800 cartes) possiblement dû à d'éventuels transferts vers d'autres cartes de pêche. On reste cependant au-dessus des chiffres 2020 !

La diminution regrettable des cartes « Découverte -12 ans » (-7%) est difficilement compréhensible au regard des efforts considérables investis par les SAPL en matière d'animations, d'initiations à la pêche et d'éducation à l'environnement. Pour autant, les cartes "Mineurs" continuent leur belle progression avec +1,5% en 2022 (+18% entre 2019 et 2022).

Avec 30% de pratiquants de moins de 25 ans (445 268 pêcheurs en 2022), la pêche est une des rares activités – si ce n'est la 1<sup>ère</sup> – à afficher une adhésion aussi importante des jeunes !

## Cotisation pêche milieux aquatiques

Grandes lignes de la répartition budgétaire de la FNPF\*

**23,4 M€**

**12,1 M€**  
 d'aide à l'emploi dans les fédérations départementales  
 370 postes aidés au sein de 94 fédérations

**6 M€**  
 d'aide aux fédérations départementales et aux associations migrateurs pour la réalisation d'actions sur les milieux, la biodiversité et de développement du loisir pêche

**4,2 M€**  
 pour missions nationales :

- Communication nationale
- Gestion des cartes de pêche (CPMA et site cartedepeche.fr)
- Représentation nationale
- Coordination et soutien des structures
- Fondation des pêcheurs...

**0,5 M€**  
 d'aide à la structuration des unions de bassin et des associations régionales

**0,6 M€**  
 d'aide à la structuration des associations migrateurs

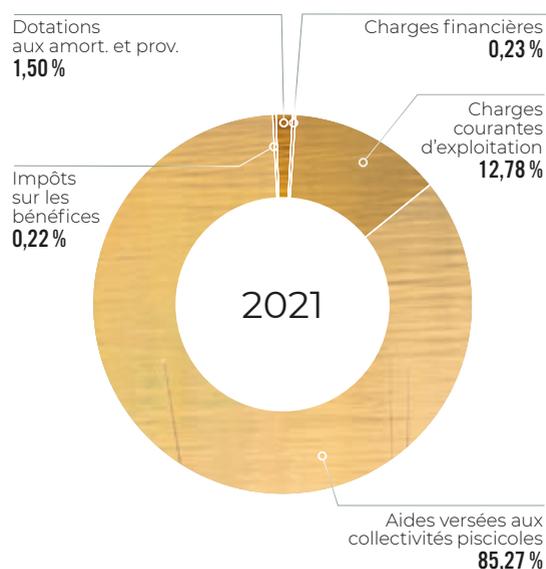
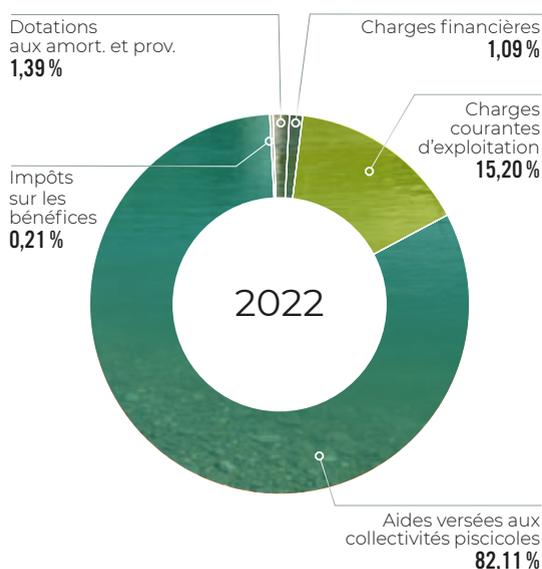
\* Apparaissent sur ce schéma uniquement les grandes masses budgétaires

# Bilan et compte de résultat 2022

Bilan (en milliers d'euros)					
Actif	2022	2021	Passif	2022	2021
Actif immobilisé	10 010	9 892	Capitaux propres	17 698	17 753
Actif circulant	32 395	31 449	Provisions pour risques et charges	298	379
			Dettes	24 409	23 209
<b>Total général</b>	<b>42 405</b>	<b>41 341</b>	<b>Total général</b>	<b>42 405</b>	<b>41 341</b>

Compte de résultat (en milliers d'euros)					
Charges	2022	2021	Produits	2022	2021
Charges courantes d'exploitation	3 772	2 917	CPMA	22 547	22 676
Aides versées aux collectivités piscicoles	20 381	19 466	Subventions reçues	232	553
Charges financières	271	52	Produits liés aux coll. piscicoles	1 400	1 513
Charges exceptionnelles	-	2	Autres produits	105	81
Dotations aux amortissements et provisions	346	342	Produits financiers	334	215
Impôts sur les bénéfices	51	51	Reprises sur provisions	147	270
Excédent	-	2 478	Insuffisance	56	-
<b>Total général</b>	<b>24 821</b>	<b>25 308</b>	<b>Total général</b>	<b>24 821</b>	<b>25 308</b>

## Charges





*La pêche est un miroir  
de notre rapport à la  
nature* et un thermomètre  
de l'état de nos cours d'eau  
et de leur biodiversité.

---

# L'aide financière de la FNPF aux actions des SAPL en 2022

**1 067 demandes de subvention actions ont été reçues et traitées par la FNPF en 2022, parmi lesquelles 1 033 ont fait l'objet d'un accord, ce qui reste dans la moyenne des années précédentes.**

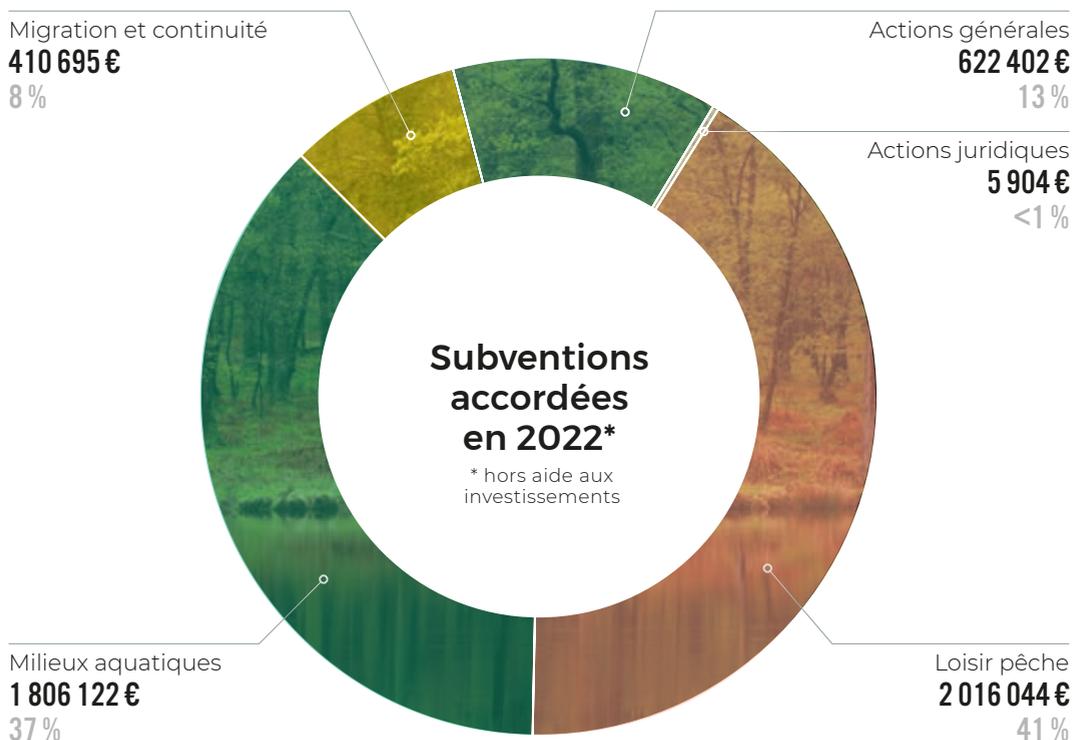
La répartition globale de l'aide FNPF reste sensiblement identique à 2021 : les projets consacrés au développement du loisir pêche représentent 41% du montant accordé (soit une légère diminution par rapport à 2021), suivis par ceux concernant les milieux aquatiques (37%), auxquels s'ajoutent 8% consacrés à la restauration de la continuité écologique.

Le budget restant correspond aux actions d'ordre général pour 13% (acquisition ou rénovation des sièges sociaux des structures de la pêche, acquisition de rives, formation

des élus associatifs...) et plus rarement à l'aide juridique (inférieure à 1%).

À ce dispositif des subventions actions s'est ajouté en 2022 une aide ponctuelle aux SAPL pour leurs investissements en matériel, qui a représenté 103 demandes pour une aide totale versée de 1 002 644 €.

**4 861 168 €**  
en soutien aux SAPL



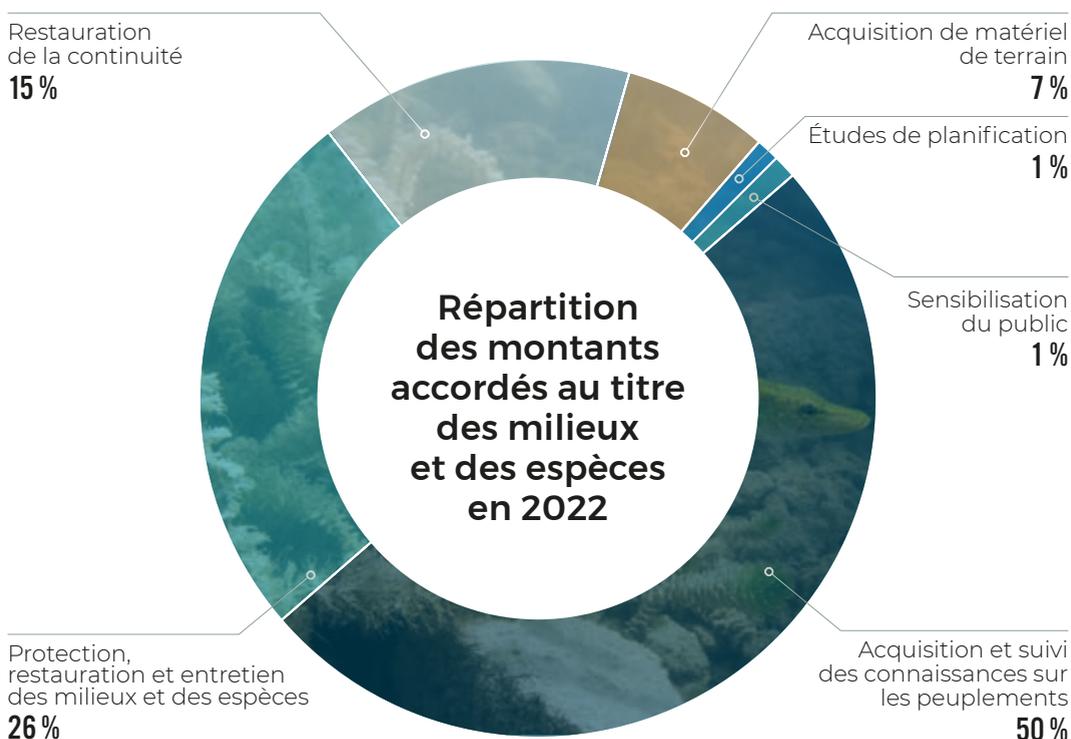
## Milieux et espèces

Un montant de 2216817€ a été consacré aux actions liées aux milieux aquatiques et aux espèces piscicoles. De manière encore plus marquée que les années précédentes, les projets liés à la connaissance des milieux représentent la part la plus importante (50%). Cela traduit le besoin, pour les fédérations départementales, d'avoir une vision précise des peuplements en place afin d'ajuster la gestion piscicole, de connaître l'effet des actions ponctuelles réalisées ou de mener des suivis récurrents. Ensuite viennent les projets liés à la protection, la restauration et l'entretien des milieux pour 26%, soit une part sensiblement identique à 2021. Les travaux de restauration

de la continuité occupent toujours une part importante avec 15% de l'enveloppe allouée. L'acquisition de matériel de terrain représente cette année 7% du montant restant, le solde se répartissant entre les études de planification et les projets de sensibilisation du public.

**481**  
dossiers subventionnés

**2 216 817 €**  
accordés



## Développement du loisir pêche

Le poste lié à la rédaction et à la mise à jour des SDDL<sup>1</sup> reste stable depuis 2 ans avec 6% des sommes attribuées au DLP.

Les deux postes les plus représentés sont toujours la création de parcours halieutiques ainsi que les aides liées à la conception et à l'équipement des structures d'Animation pêche nature (structures fédérales et APN). Elles représentent respectivement 50% et 24% des montants alloués par la FNPF au titre du DLP avec une légère augmentation de la part relative aux parcours par rapport à 2021.

Notons que les sommes accordées au titre plus spécifique des parcours labellisés FNPF continuent de prendre une place prépondérante dans la création générale des parcours halieutiques, avec 55% des montants attribués à cette rubrique (environ 25% de l'enveloppe globale DLP).

Concernant la création et l'équipement des structures d'Animation Pêche Nature, même si les acquisitions de Maisons Pêche Nature et de véhicules d'animation ont une tendance naturelle à diminuer, ces projets restent

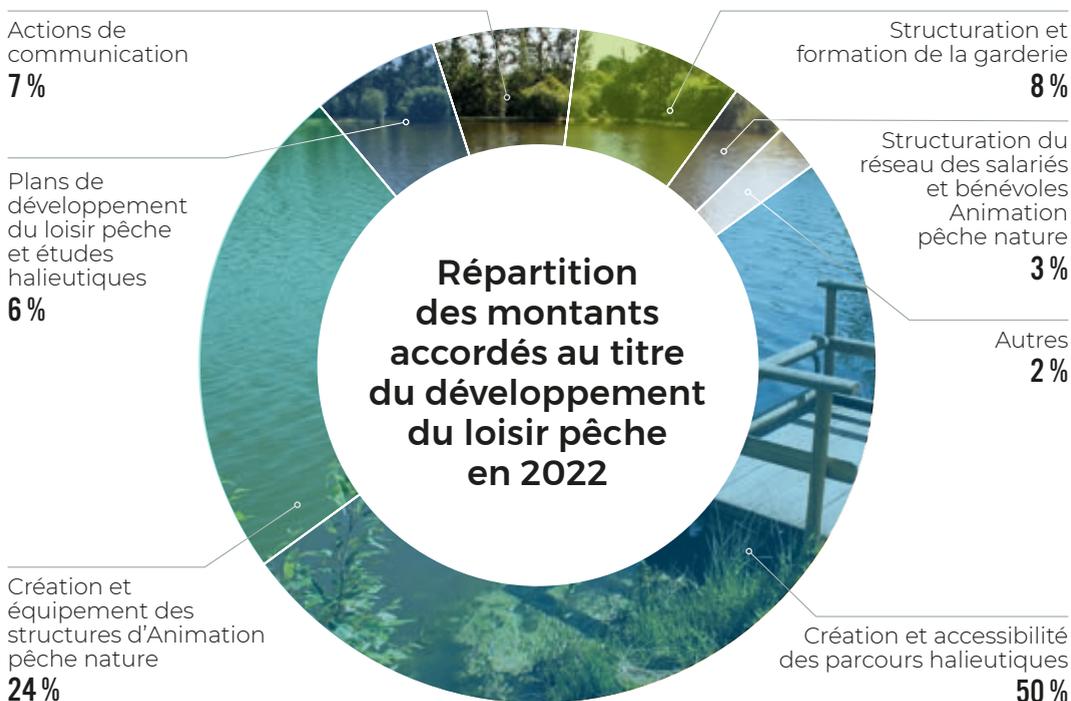
importants par leur volume financier. Le reste de ce poste concerne essentiellement l'achat de matériel pour l'initiation à la pêche et la sensibilisation à l'environnement, ainsi que de tenues d'animation pour les bénévoles et salariés.

Après une augmentation post-Covid des actions de communication, probablement dues au report des opérations mais aussi aux politiques de relance de l'activité, on observe en 2022 un recul de ces actions avec 7% des sommes accordées.

Enfin, les activités liées à la structuration de la garderie (équipement et formation) ont repris un fonctionnement normal avec 8% du montant total des subventions.

1 - SDDL<sup>1</sup> : Schéma départemental de développement du loisir pêche

**495**  
dossiers subventionnés  
**2 016 045 €**  
accordés





# PROMOUVOIR & DÉVELOPPER

## *Rétrospective des actions* d'animation pêche menées par les Fédérations départementales en 2022

Renouant avec les enquêtes menées en 2014, 2015 et 2016, la FNPF a sollicité les Fédérations départementales afin de dresser le bilan des actions menées en 2022 dans les territoires en termes d'animation pêche mais aussi d'éducation à l'environnement et au développement durable.



Le taux de participation des structures associatives (**79% des Fédérations départementales**) permet ainsi d'observer les évolutions des actions qu'elles ont pilotées ces dernières années, d'analyser par quels vecteurs le public, enfant comme adulte, est sensibilisé à la pratique de la pêche, d'identifier les partenaires associés à ces animations et de connaître l'usage des outils à disposition de notre réseau.

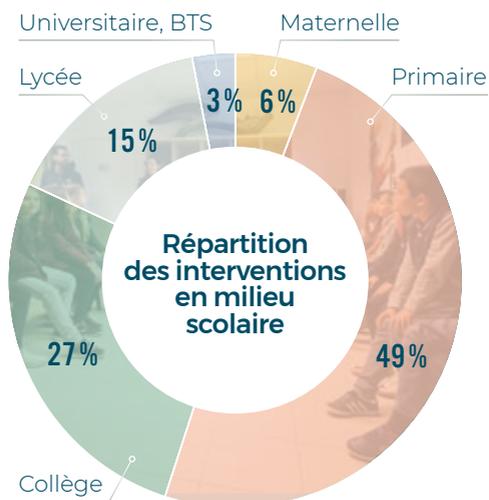
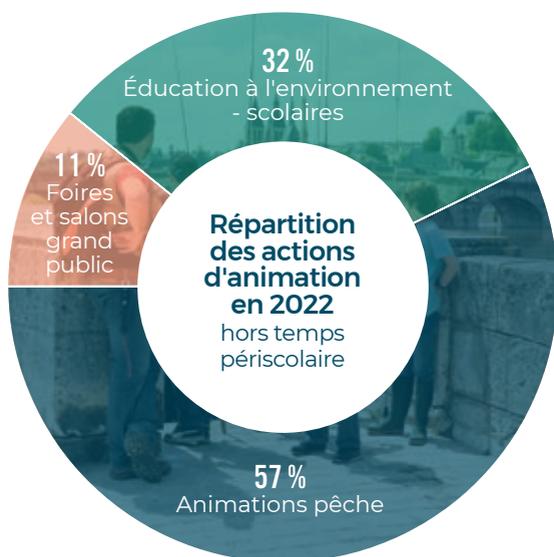
À l'échelle nationale, **503 Ateliers pêche nature** sont comptabilisés en 2022, nombre constant depuis 2016. Parmi les freins à la création de nouveaux APN ou à leur bon fonctionnement, **le manque de bénévoles ou leur manque de disponibilités reste la raison principale (62 %).**

Par ailleurs, les effectifs des personnels habilités à encadrer les animations pêche ont connu une augmentation avec 163 Agents de développement titulaires du BPJEPS (contre 146 en 2016).

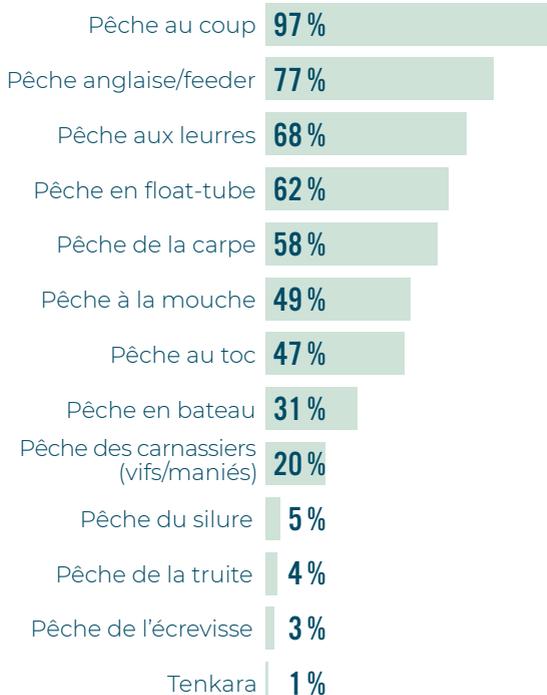
**89 % des répondants à l'enquête confirment utiliser les outils dédiés aux Ateliers pêche nature :** charte de sécurité et supports de formation des animateurs bénévoles (livret N°1 « Sécurité et pédagogie de l'animation », fascicule du bénévole, guide et power-point du formateur). Enfin, 80% de ces Fédérations sont équipées d'au moins un véhicule d'animation pédagogique financé par la FNPF.

Concernant les animations, **99% des Fédérations départementales ont organisé des actions d'animation pêche (+2% par rapport à 2016)**. Sur l'ensemble des demi-journées, 56% ont été consacrées aux animations «1<sup>er</sup> poisson», 31% aux animations «suivies» (de type stage de pêche) et 13% aux animations adultes ou seniors.

**95% des structures ont réalisé des actions d'éducation à l'environnement** : si les données marquent une diminution des animations grand public (-6%), elles augmentent significativement (+8%) envers le jeune public. Le nombre de FDAAPPMA disposant d'une convention de partenariat avec leur académie en tant qu'intervenant en milieu scolaire reste stable (35 contre 34 en 2016).



### Techniques proposées lors des animations Pêche



## Les partenaires d'animation des SAPL en 2022

Les partenariats établis entre la FNPF et la Fédération française des pêches sportives (FFPS) et le Syndicat des moniteurs-guides de pêche français (SMGPF) encouragent les interactions entre nos structures.

**Néanmoins, seulement 7 % des Fédérations départementales ont organisé, de manière informelle ou conventionnée, des actions découverte du loisir pêche en association avec la FFPS.**

Par ailleurs, 61% des FDAAPPMA indiquent ne pas avoir fait appel aux moniteurs-guides de pêche en 2022.

Le manque de contacts ou de sollicitation de la part de ces partenaires, la difficulté de trouver un référent local régulièrement disponible ainsi que la présence d'animateurs fédéraux disposant du BPJEPS pêche sont les raisons principalement soulignées pour expliquer ces faibles taux de coopération.

En revanche, lorsque des actions conjointes ont été organisées, les Fédérations rapportent de très bonnes relations, le respect des engagements pris et une collaboration positive.

Concernant les moniteurs-guides, ceux-ci étaient : indépendants (36%), affiliés à la FFMGP (32%), au SMGPF (25%) ou à une autre entité associative (7%).

**872 séances**  
(animations locales, APN...) ont été programmées avec les moniteurs-guides de pêche en 2022, touchant plus de 8 800 participants.



# Accompagnement des animateurs bénévoles des Ateliers pêche nature (APN)



La journée d'information des animateurs bénévoles des APN répond à l'une des préconisations de la charte de sécurité des APN mise à jour en 2021.

Organisée par les Fédérations départementales, elle permet d'accompagner les bénévoles pour qu'ils mènent à bien leurs actions d'animation en leur apportant des éléments liés à la sécurité, au rôle de l'animateur ainsi qu'à la pédagogie et aux techniques d'animation.

Afin d'apporter une base commune nationale et d'alléger le travail des collaborateurs départementaux, la FNPF a développé des supports de formation « clefs en main ».

Ces outils, conçus avec le concours de collaborateurs de FDAAPPMA, s'adressent aussi bien aux formateurs qu'aux participants.

Les agents de développement bénéficient notamment :

- D'un **support PowerPoint** incluant des cas pratiques afin d'encourager la participation active des bénévoles. Il peut être adapté et personnalisé selon les besoins et spécificités du territoire ;
- D'un **guide du formateur** reprenant l'ensemble des contenus à aborder complétés par des remarques, des conseils d'approche et des exemples.

Pour les animateurs bénévoles, ont été conçus :

- Un **fascicule** remis en fin de formation regroupant les principales informations vues durant la journée ;
- Le **livret APN n°1 « Sécurité et pédagogie de l'animation »** qui détaille et apporte des éléments complémentaires sur les thèmes abordés. Il inclue également 3 cycles d'apprentissage sur les pêches au coup, les pêches des carnassiers aux leurres et les pêches des salmonidés (toc et mouche).

L'ensemble de ces documents sont téléchargeables sur bibliopêche et le fascicule de formation à destination des bénévoles est également disponible en version papier sur la plateforme Distrib'Pêche à prix coûtant.

Pour rappel, l'organisation de ces journées par les FDAAPPMA peut faire l'objet d'un accompagnement financier de la FNPF (fiche subvention-action LPA0407) à hauteur de 50 euros par bénévole. Les formations aux gestes de 1<sup>ers</sup> secours PSCI sont également éligibles à ce titre.



## Distrib'Pêche, la plateforme d'achat du réseau des SAPL

« Distrib'pêche », lancée en février 2022, est une plateforme d'achats groupés à destination des SAPL pour disposer d'éléments de visibilité harmonisés à prix attractifs.

Originellement composée de produits promotionnels siglés « Génération Pêche » ou « cartedepeche.fr » mis à disposition à prix coûtant, la plateforme s'agrèmente au fil du temps : trousse de 1<sup>ers</sup> secours répondant aux préconisations de la charte de sécurité des APN, éditions récentes de la FNPF (livret de formation des animateurs APN, guide du Garde-Pêche Particulier...).

Les produits sont disponibles soit « sur stock » (livrables en 72 heures) grâce à un investissement de la FNPF, soit via des « fenêtres de commande » organisées régulièrement. La première a regroupé les commandes de 22 FDAAPPMA pour plus de 38 000 objets.

Plus il y aura d'utilisateurs, plus la plateforme s'étoffera et offrira la pleine mesure de ses possibilités.

# Développement des territoires

**Les parcours de pêche labellisés :**  
un enrichissement croissant,  
la qualité privilégiée

**539**

parcours labellisés  
ou en cours de labellisation



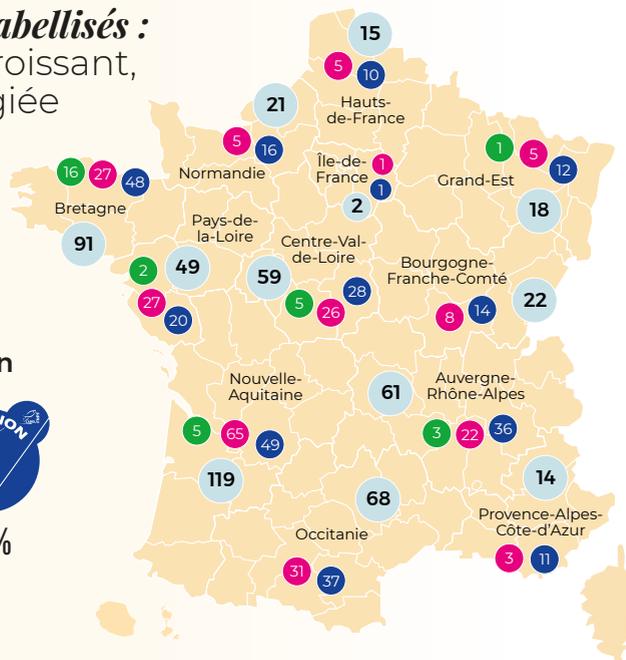
6 %



42 %



52 %



**Les Hébergements Pêche :**  
des équipements et services  
au bénéfice des pêcheurs



**512** Hébergements  
Pêche qualifiés

GÎTES	66 %
CHAMBRES D'HÔTES	10 %
HÔTELS	5 %
VILLAGES VACANCES	4 %
CAMPINGS	15 %

# COMMUNIQUER

## *Nouveau look* pour les supports de communication de la FNPF

**En 2022, une consultation auprès d'agences de création pour renouveler les supports d'édition de la FNPF a été lancée. C'est finalement l'agence m-créa communication qui a su séduire par son approche graphique actuelle et une bonne compréhension des nombreuses particularités de notre activité.**

Après avoir œuvré sur la mise en valeur du rapport d'activité de la FNPF et de la Revue Pêche, l'agence a été missionnée sur la campagne annuelle 2023. Le mot d'ordre était simple : modernité ! Avec comme objectifs complémentaires, le fait de représenter toutes les techniques de pêche, tous les profils de pratiquants et surtout toutes les émotions liées à notre passion. Et enfin, le souhait de «faire sortir le poisson de l'eau», car, comme tout pêcheur le sait, la connaissance de la biodiversité aquatique est au cœur de notre loisir.

Enfin, c'est l'annuaire des structures associatives de pêche de loisir qui a été transformé sur la forme et agrémenté sur le fond de différentes informations, comme, par exemple, le nombre de kilomètres de linéaires en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> catégories

ou le nombre de gardes-pêche par fédération départementale...

Cette nouvelle identité graphique a déjà séduit bon nombre de structures qui s'en sont emparée et l'ont déclinée localement. Un pas de plus vers l'image d'un réseau associatif professionnel, fort et uni !



# En 2022, la pêche de loisir *s'affiche en grand dans toute la France et sur nos écrans !*

Cette année, deux belles campagnes d'image en faveur du loisir sont venues ponctuer le calendrier des actions de communication de la FNPF.

L'objectif ? Moderniser l'image de la pêche auprès du grand public, susciter l'envie de s'adonner à notre passion mais surtout porter haut et fort les valeurs de notre loisir auprès du plus grand nombre !

## 6 000 panneaux d'affichage grand-format dans toute la France

En mars 2022, la FNPF a lancé une vaste campagne d'affichage sur tout le territoire national afin de mettre en lumière le loisir pêche pendant la période cruciale de l'ouverture de la truite en 1<sup>ère</sup> catégorie.

Environ 6000 panneaux, majoritairement grand format (8 m<sup>2</sup>), choisis sur des axes forts de circulation en zones urbaine, péri-urbaine et rurale ont arboré les couleurs de la pêche durant deux semaines. La qualité du travail effectué, notamment en matière de plan média et de négociation tarifaire, a permis à la campagne de bénéficier de cette visibilité hors normes.

Par ailleurs, une attention particulière a été portée sur l'aspect graphique afin de refléter une image actuelle du loisir tout en mettant en valeur l'acte de pêche, mais aussi le poisson placé volontairement au cœur du visuel.

La FNPF et son réseau se félicitent de cette campagne d'envergure qui a permis d'occuper les grands axes du territoire national à un moment phare pour notre loisir et d'afficher notre fierté d'être pêcheur.

## 1 français sur 2

**touché avec  
une exposition  
au visuel  
de 19 fois  
en moyenne**



## Un spot diffusé sur les programmes en replay de TF1



Tourné uniquement grâce à la participation de bénévoles, ce spot d'une durée de 20 secondes illustre les multiples facettes de notre passion. Pêche à la mouche en rivière, street-fishing, pêche au coup en étang... autant de possibilités de profiter seul, entre amis ou en famille, de moments exceptionnels en symbiose avec la nature.

Diffusé durant tout le mois de juin sur le replay de TF1 à hauteur de 830 000 spots, il a également été sponsorisé sur YouTube (plus de 550 000 vues). Le choix de ces nouveaux dispositifs est notamment intéressant pour s'adresser aux jeunes générations, qui consomment peu de télévision en direct.

Enfin, ce matériel vidéo, d'une belle qualité, n'a pas une durée de vie limitée et pourra être utilisé à nouveau lors de prochaines campagnes. Une opération gagnante à court et long termes donc !

# Tisser des liens étroits avec la presse

## pour gagner en visibilité

**Afin d'occuper pleinement sa place d'interlocuteur privilégié auprès des journalistes, la FNPF a renforcé ses prises de paroles sur des thématiques incontournables telles que l'évolution générationnelle du loisir pêche, la sécheresse et la gestion de l'eau ou la continuité écologique...**

Ainsi des journalistes de grands médias nationaux, tels que l'Agence France Presse (AFP) et AEF info, ont répondu présents à l'invitation au congrès de la FNPF. Les dépêches parues, notamment sur la gestion des cormorans, ont donné lieu à une reprise massive dans la presse.

D'autre part, un point d'échange avec la presse halieutique organisé en mars a réuni les principaux supports spécialisés (La Pêche et les Poissons, Info pêche, 1max2Ppêche...) pour aborder des sujets comme les Espèces Exotiques Envahissantes, la situation de l'anguille, les élections du réseau associatif... Une rencontre qui a permis d'accroître la relation de proximité entre les journalistes du monde halieutique et la FNPF.

**10**  
communiqués



**1** dossier de presse

**1** conférence de presse « Sauvons nos Rivières »

**1** tribune dans le Journal Du Dimanche

**1** point presse halieutique

## Réseaux sociaux : une stratégie de contenus qui fait ses preuves

**En 2022, la FNPF a renforcé sa visibilité et celle des SAPL sur les réseaux sociaux par une présence au plus près de ses communautés (réseau associatif, des pêcheurs ou des institutionnels).**

Elle a veillé à garder un équilibre dans sa ligne éditoriale (loisir pêche et protection du milieu aquatique) et a établi une stratégie sur la gestion des commentaires.

Des opérations d'animations ont été également menées, telles que le jeu-concours Facebook « Sauvons nos Rivières – Migrateurs en danger », (150 participations et 14 000 personnes touchées).

La sponsoring, ayant fait ses preuves en 2021, a été réitérée et étendue à YouTube, avec des résultats très concluants : plus de 750 000 vues.

De nouvelles collaborations influenceurs halieutiques ont été menées, notamment avec Scarna Fishing (132 000 abonnés). Sa vidéo sur l'alose,

tournée à l'occasion de Sauvons nos Rivières 2, a généré plus de 55 000 vues.

**Un bilan qui conforte la FNPF dans l'idée de se lancer à la conquête de nouveaux réseaux en 2023, tels que LinkedIn avec l'animation d'une page, ou Instagram et TikTok en collaboration avec des influenceurs grand public.**



**35 300 fans** (+ 1 700 fans soit + 5% versus 2021)  
**143 publications** ; **110 600 interactions**  
**514 000** vues sur les vidéos



**5 470 abonnés** (+ 1 460 abonnés soit +34% versus 2021)  
**125 tweets** ; **2 600 interactions**



**1 150 abonnés** (+200 abonnés soit +17% versus 2021)  
**12 vidéos** mises en ligne  
**770 000** vues ; **11 000** heures visionnées

# ÉTUDIER, PROTÉGER & GÉRER

## *La pollution par le plastique et autres déchets,* un sujet qui préoccupe la FNPf

**La pollution par les plastiques est généralement traitée par le prisme de son impact sur les océans, alors qu'elle commence souvent sur le continent via les cours d'eau.**

Quelles sont leur quantité, leur nature, leurs conséquences pour les poissons ? Les études sur les plastiques en eau douce sont encore rares et concernent peu les populations piscicoles. Pourtant, les poissons peuvent ingérer des plastiques ou les composés qui leurs sont associés.

En 2022, une étude a été lancée par l'HISA<sup>1</sup>, le CEFE/CNRS-EPHE<sup>2</sup> avec la collaboration de l'OFB<sup>3</sup>, de la FNPf, du laboratoire départemental de la Drôme, l'AELB<sup>4</sup> et du ministère de la Transition écologique. Elle vise à évaluer l'ingestion des microplastiques par les poissons d'eau douce, à travers 2 objectifs :

- Consolider une méthodologie commune de quantification et caractérisation des plastiques

1 - HISA : Association Human Initiatives to Save Animals

2 - CEFE/CNRS-EPHE : Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive/Centre national de la recherche scientifique-école pratique des hautes études

3 - OFB : Office français de la biodiversité

4 - AELB : Agence de l'eau Loire-Bretagne

ingérés par les poissons d'eau douce, voire la mise en place d'une méthode de surveillance ;

- Établir un 1<sup>er</sup> état des lieux sur la quantité et la nature des plastiques.

Les parties prenantes participent au programme de manière technique et/ou financière. Pour sa part, la FNPf appuie l'étude financièrement. Elle participera également à la phase d'état des lieux en mobilisant son réseau adhérent pour apporter des échantillons de poissons aux laboratoires impliqués.

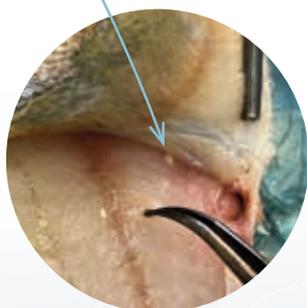


# *Clinostomum*, un parasite sous surveillance

Depuis 2019, un parasite infectant les poissons est apparu dans certains départements français, le *Clinostomum complanatum*.

Ce ver parasite n'est pas la seule espèce connue dans les eaux douces et les animaux aquatiques en France. Mais la possibilité, même rare, qu'il parasite également les humains<sup>1</sup> a naturellement poussé la FNPF à participer à sa connaissance et sa surveillance avec l'aide de plusieurs organismes sanitaires, vétérinaires, scientifiques et professionnels de la pêche et de l'aquaculture.

Sollicités en 2021, les ministères concernés ont confirmé l'attention qu'ils portaient à l'émergence potentielle du parasite.



En 2022, la FNPF s'est donc jointe au programme «Clinexplor» coordonné par l'ANSES. La perche ayant été identifiée, dans les premiers rapports, comme l'espèce la plus souvent contaminée, un appel a été lancé auprès des organismes susceptibles de capturer ce poisson au cours de leurs activités de gestion ou de recherche, pour prélever des spécimens et déterminer leur éventuelle infestation par le parasite.



Les résultats sont attendus pour 2023. Ils permettront de connaître la distribution du parasite et son évolution. Sur la base des recommandations des autorités sanitaires, des consignes pourront être diffusées quant aux moyens de traiter les poissons consommés.

1 - Le parasite peut provoquer chez l'humain éventuellement contaminé, une laryngite ou pharyngite bénigne mais nécessitant une intervention chirurgicale (Sources : A human case of *Clinostomum complanatum* infection in Korea. Korean J. Parasitol. 2009 / Laboratoire départemental d'analyses du Jura).

# declarationpeche.fr

## Chiffres clés 2022

Declarationpeche.fr est le site de déclaration des captures de saumon et truite de mer. Géré par la FNPF, le site est mis à disposition des pêcheurs et des partenaires (dépositaires, OFB, scientifiques) pour appuyer la connaissance et la gestion de ces poissons.

### 847

**captures de salmonidés**

📉 36 % par rapport à 2021

- 713 saumons (dont 38 remis à l'eau)

- 134 truites de mer (dont 76 remises à l'eau)

### 71 %

**des déclarations effectuées par les dépositaires migrants**

📉 3 % par rapport à 2021

On constate une baisse des déclarations par les dépositaires depuis 2020, les pêcheurs déclarent de plus en plus leurs captures eux-mêmes ce qui montre qu'ils s'approprient le site declarationpeche.fr

### 75 %

**d'enveloppes écailles envoyées pour les saumons atlantiques**

= par rapport à 2021

### 3067

**autorisations migrants recensées**

📉 7,5 % par rapport à 2021

### 8

**rivières fermées de manière anticipée pour atteinte du total autorisé de capture (TAC)**

**des saumons de printemps :** Jaudy (22),

Trioux (22), Aulne (29), Douffine (29),

Couesnon (35/50), Blavet (56),

Arques (76), Bresle (76/80).

### 1

**arrêté départemental de suspension de la pêche du saumon pour cause de conditions hydrologiques défavorables aux poissons migrants (22)**



## Fédération Nationale de la Pêche en France et de la protection du milieu aquatique

Association agréée de protection de l'environnement  
par arrêté ministériel du 7 février 2013

108-110, rue Saint-Maur - 75011 Paris

Tél. : 01 48 24 96 00

[contact@federationpeche.fr](mailto:contact@federationpeche.fr)

[www.federationpeche.fr](http://www.federationpeche.fr)



[facebook.com/federationnationalepeche](https://facebook.com/federationnationalepeche)  
[twitter.com/LaFNPF](https://twitter.com/LaFNPF)

www.agencecrea.fr  
IMPRIM'VERT®

agencecrea.fr. Imprimé sur un papier recyclé sur un site labellisé



MIXTE  
Papier issu de  
sources responsables  
FSC® C018460